

PLAN D'ACTION 2004-2006

Politique en matière d'activités physiques,
sportives et de plein air



Québec la ville **active**
par excellence!

VILLE DE
QUÉBEC



PRÉAMBULE

Le plan d'action triennal suivant s'inscrit dans la *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air*. Ce plan d'action sera actualisé annuellement.

Il présente et détaille les actions à entreprendre à l'échelle municipale. Les divisions de la culture, des loisirs et de la vie communautaire feront de même à l'échelle des arrondissements.

Ce plan d'action municipal et ceux des arrondissements gravitent autour d'un noyau d'activités existantes qu'il convient de consolider afin de le rendre plus efficace dans le domaine de l'activité physique, sportive et de plein air. Un second noyau est composé d'actions à entreprendre au cours des prochaines années.

Les orientations ainsi que les axes qui s'en dégagent sont présentés ici de façon succincte. La *Politique en matière d'activités physiques, sportives et de plein air* les met en contexte en plus de les détailler.

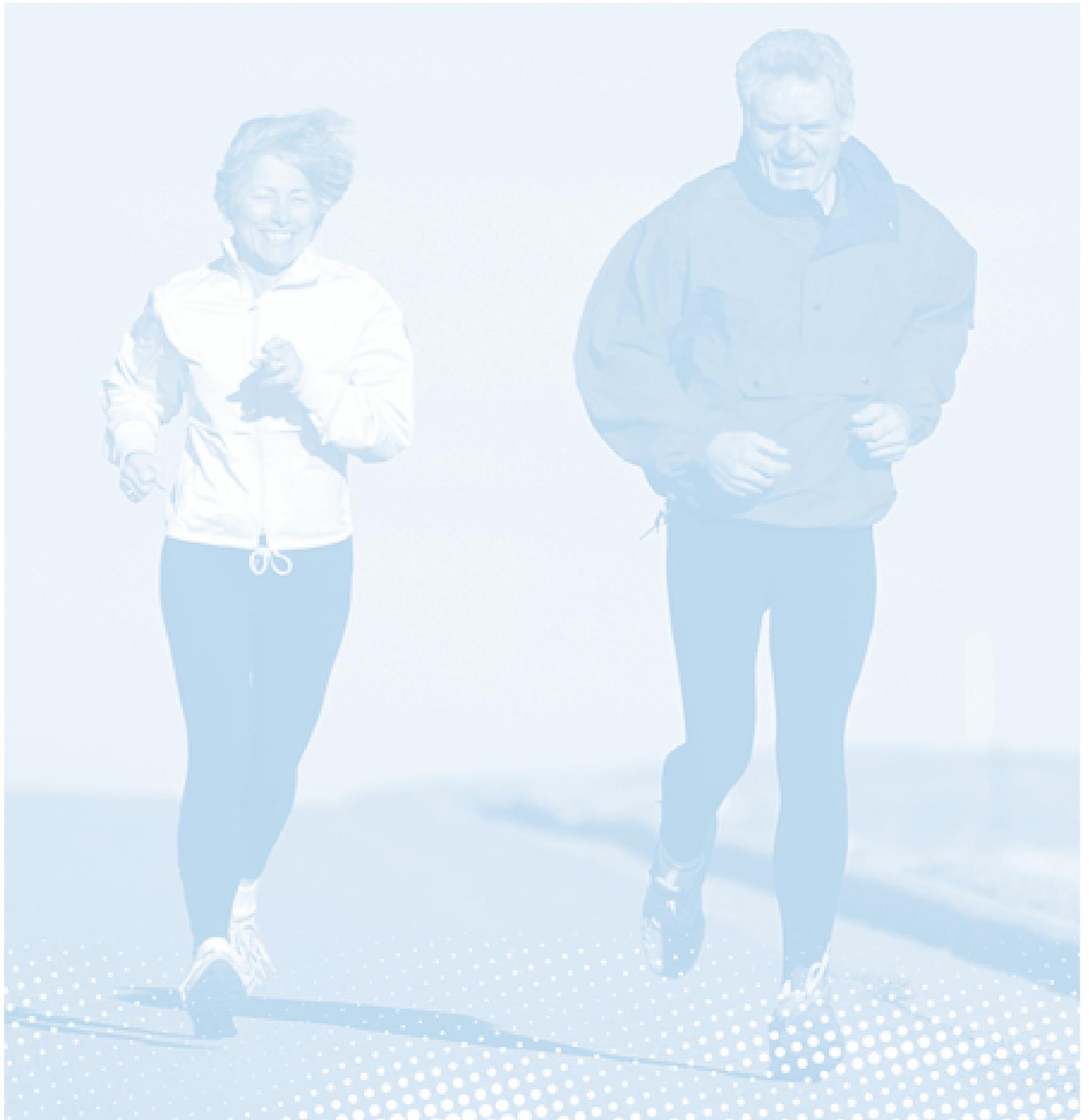


TABLE DES MATIÈRES

1. Première orientation	
DES SERVICES PERTINENTS ET DIVERSIFIÉS	
1.1 La connaissance des besoins et l'évaluation des résultats	4
1.2 Une place pour les particularités et l'innovation	5
1.3 Une promotion concertée et ciblée	6
2. Deuxième orientation	
L'ACCESSIBILITÉ D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À UNE PRATIQUE RÉGULIÈRE	
2.1 Des infrastructures accessibles et de qualité	8
2.2 Des ressources et des services accessibles	9
3. Troisième orientation	
LA CONCERTATION DES INTERVENANTS	
3.1 La complémentarité des interventions	11
3.2 La voie du partenariat	12
4. Quatrième orientation	
LE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AUX BÉNÉVOLES	
4.1 La reconnaissance des organismes	13
4.2 Le soutien des organismes et du bénévolat	14
5. Cinquième orientation	
LE SOUTIEN DE L'EXCELLENCE	
5.1 L'excellence au quotidien	15
5.2 L'excellence sportive	16

1

PREMIÈRE ORIENTATION

DES SERVICES PERTINENTS ET DIVERSIFIÉS

La Ville s'engage à faire en sorte que ses services en matières d'activités physiques, sportives et de plein air correspondent aux besoins des citoyennes et citoyens, peu importe leur situation, les activités qu'ils choisissent, les motifs de leur participation et leur niveau de pratique, tout en tenant compte de l'évolution des modes de vie et des caractéristiques de chaque arrondissement.

1.1 La connaissance des besoins et l'évaluation des résultats

Actions à consolider

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Identifier et maintenir les diverses initiatives prises dans chaque arrondissement pour connaître les besoins et les attentes des citoyennes et citoyens en matière d'activités physiques, sportives et de plein air. | 2004 |
| • Renforcer la prise de statistiques sur l'achalandage et la provenance de la clientèle dans le but de mieux connaître les utilisatrices et utilisateurs des services offerts et de mesurer l'atteinte de certains objectifs à leur égard. | 2004 |

Actions à entreprendre

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • En collaboration avec les groupes représentant les personnes vivant avec une déficience, prendre les mesures nécessaires afin de considérer, dans toute collecte de données, analyse de besoins et évaluation des résultats, leurs besoins particuliers. | 2004 |
| • Effectuer tous les cinq ans, à l'échelle de la ville, une étude sur les besoins des citoyennes et citoyens en matière d'activités physiques, sportives et de plein air, plus particulièrement auprès de celles et ceux qui ne participent pas ou qui n'utilisent pas les services offerts. | 2004 |
| • Harmoniser et adapter les outils de cueillette des résultats, à partir d'un cadre d'analyse différencié selon les sexes, pour mieux suivre l'évolution et l'atteinte des objectifs communs visés. | 2005 |

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Se donner et proposer à ses partenaires des objectifs précis, délimités dans le temps, définissant la situation souhaitée au terme de cette période et déterminer les ressources engagées de part et d'autre dans les différentes initiatives prises pour encourager la pratique de l'activité physique, sportive et de plein air. | 2005 |
| • En collaboration avec les arrondissements et le milieu scolaire, sonder des groupes spécifiques de jeunes sur leurs besoins et leurs attentes ainsi que sur leur degré de satisfaction des services offerts, en changeant de groupe d'âge chaque année. | 2006 |
| • Mettre en place, en collaboration avec la Direction de santé publique, un système d'évaluation de la condition physique des citoyennes et citoyens. | 2006 |

1.2 Une place pour les particularités et l'innovation

Actions à consolider

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Maintenir, où la mesure est déjà en vigueur, l'accès gratuit aux surfaces glacées extérieures, en hiver, et aux bassins aquatiques extérieurs, en été. | 2004 |
| • Bonifier l'offre de services des divers sites de plein air de la ville. | 2004 |
| • Soutenir les organismes partenaires dans la mise en place de programmes et de services adaptés aux besoins particuliers de la personne qui présente une déficience et de sa famille en s'assurant que chaque arrondissement pourra, en toute équité, offrir des services de base à la clientèle ou, le cas échéant, en proposant des mesures palliatives. | 2004 |
| • Consolider l'utilisation du réseau cyclable utilitaire et de plaisance. | 2005 |
| • Appuyer et faire connaître toutes les initiatives des arrondissements et des organismes partenaires visant des segments de population plus vulnérables ou plus difficiles à atteindre en matière d'activités physiques, sportives et de plein air. | 2005 |

Actions à entreprendre

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Réduire et harmoniser les coûts d'accès aux périodes libres de bain ou de patinage dans les équipements intérieurs. | 2004 |
| • Accorder la gratuité, à certaines périodes de plus grande disponibilité, à des groupes cibles plus démunis ou à pratique faible. | 2004 |
| • Identifier par les arrondissements les moyens pouvant permettre d'engager les citoyennes et citoyens dans une pratique régulière de l'activité physique sous toutes ses formes. | 2004 |
| • Mettre en place des mesures permettant de favoriser de nouvelles initiatives, des programmes expérimentaux, des idées innovatrices dans l'approche et l'offre de services. | 2005 |
| • Soutenir l'innovation dans la façon d'offrir les activités quand elles touchent des clientèles spécifiques, comme les adolescentes et adolescents, les familles monoparentales, les immigrantes et immigrants, les jeunes travailleuses et travailleurs, les personnes âgées ou vivant avec une déficience. | 2005 |

- Mettre en vigueur des tarifs familiaux favorisant une participation accrue des parents et des enfants. 2006
- Développer et promouvoir la notion de vélo utilitaire ou de transport actif (non motorisé) pour se rendre sur les lieux de travail ou d'activités. 2006

1.3 Une promotion concertée et ciblée

Actions à consolider

- Maintenir et bonifier la diffusion des activités et des organismes producteurs dans les guides de loisirs produits par chaque arrondissement et dans d'autres moyens de communication qui existent actuellement. 2004
- Maintenir et ouvrir à tout le personnel de la Ville le programme d'encouragement à une meilleure condition physique. 2004
- Continuer à favoriser la tenue d'événements qui permettent de participer à des activités physiques variées et accessibles, à l'échelle des quartiers et des arrondissements. 2004
- Collaborer aux initiatives de *Québec en Forme* qui visent à maintenir une pratique régulière de l'activité physique chez les jeunes, particulièrement celles et ceux qui proviennent de milieux défavorisés. 2004
- Continuer à produire et bonifier le *Guide de la famille* afin qu'il devienne un outil indispensable, sur tout le territoire de la ville de Québec. 2004
- Favoriser l'organisation de périodes d'inscriptions communes dans chaque arrondissement en permettant une meilleure diffusion et faciliter les procédures d'inscription ainsi que le contact avec les organismes producteurs. 2005



Actions à entreprendre

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Bonifier l'information qui concerne les activités physiques, sportives et de plein air dans le site Internet de la Ville. | 2004 |
| • Mettre en place, avec des partenaires tels que la Chambre de commerce et la Direction de santé publique, un concours dans le but de souligner l'apport de l'entreprise privée qui facilite le plus la bonne condition physique chez ses employées et employés. | 2004 |
| • Mettre sur pied des événements municipaux mobilisateurs qui touchent une vaste clientèle, permettent la pratique d'activités physiques et favorisent la participation de chaque arrondissement ainsi que l'expression de leurs spécificités. | 2004 |
| • Proposer périodiquement des programmes de promotion de la pratique d'activités physiques visant des clientèles à faible participation. | 2005 |
| • Identifier clairement, dans les divers outils de promotion, les activités qui s'adressent à des groupes particuliers comme les adolescentes et adolescents, les personnes vivant avec une déficience ou autres. | 2005 |
| • Afficher dans les équipements publics des conseils incitant à la pratique de l'activité physique sous toutes ses formes, comme par exemple <i>utiliser les escaliers plutôt que les ascenseurs, se rendre à ses activités par un moyen de transport actif, etc.</i> | 2006 |
| • Mettre en place, en collaboration avec les organismes concernés, un plan de communication permettant d'atteindre les personnes qui présentent une déficience. | 2006 |



2

DEUXIÈME ORIENTATION

L'ACCESSIBILITÉ D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À UNE PRATIQUE RÉGULIÈRE

La Ville s'engage à prendre les mesures nécessaires pour rendre accessibles des ressources, des services et des installations de qualité favorisant la pratique régulière et sécuritaire d'activités physiques, sportives et de plein air.

2.1 Des infrastructures accessibles et de qualité

Actions à consolider

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Consolider le rôle des arrondissements comme premier intervenant en matière d'activités physiques, sportives et de plein air auprès des organismes partenaires et de la population. | 2004 |
| • S'assurer du maintien des programmes d'entretien et de mise à niveau des infrastructures aux normes d'accessibilité et de sécurité, incluant la signalisation spécifique répondant aux besoins des personnes présentant une déficience. | 2004 |
| • Participer à la table de coordination du programme <i>Sécuri-parcs</i> visant à rendre les parcs accessibles et sécuritaires pour toutes et tous. | 2004 |
| • Continuer à assurer un partage équitable des heures disponibles dans les plateaux récréatifs en fonction des besoins, des priorités établies par les arrondissements et la Ville ainsi que de la nature spécifique des équipements concernés. | 2004 |
| • Améliorer certaines infrastructures favorisant l'accès aux activités de plein air. | 2005 |

Actions à entreprendre

• Dresser la liste des infrastructures nécessaires, existantes ou futures, afin de répondre aux besoins de l'excellence sportive.	2004
• Réviser et valider le concept et les moyens utilisés en matière de sécurité sur le réseau cyclable de la ville.	2004
• Créer le plus rapidement possible des liens continus et efficaces entre les diverses pistes cyclables pour qu'elles deviennent un réseau utilitaire et de plaisance.	2005
• Adapter certains équipements pour répondre à de nouveaux besoins et assurer une utilisation adéquate des installations, particulièrement pour les clientèles ayant accès à un nombre restreint d'équipements soit à cause des horaires ou des établissements.	2005
• Réviser et adapter les mécanismes de partage de l'utilisation des installations, des lieux et des plateaux d'activités pour favoriser l'équité et l'optimisation des ressources, pour tous les groupes utilisateurs.	2005
• Faciliter, pour tous les types de clientèle, l'utilisation de matériel adapté à ses besoins spécifiques et d'équipements spécialisés qui répondent adéquatement aux divers niveaux de pratique.	2005
• Évaluer l'impact d'une transformation de certains sentiers pédestres en sentiers multifonctionnels accessibles à l'année.	2006
• Améliorer l'accès aux divers plans d'eau.	2006

2.2 Des ressources et des services accessibles**Actions à consolider**

• Continuer à appuyer les initiatives qui favorisent l'accessibilité des personnes les plus vulnérables telles que la mise sur pied des programmes <i>Accès-Loisir</i> ou <i>Famille au jeu</i> .	2004
• Augmenter le nombre de plages horaires disponibles dans les équipements, particulièrement le jour, sur semaine.	2004
• Maintenir et évaluer les résultats des programmes d'aide aux familles, aux clientèles plus démunies économiquement ou aux personnes qui vivent avec une déficience.	2005

Deuxième orientation

Actions à entreprendre

• Harmoniser la tarification et les critères de base donnant accès aux divers plateaux d'activités sur l'ensemble du territoire de la ville.	2004
• Offrir gratuitement, dans tous les arrondissements, l'accès à des locaux pour la programmation qui s'adresse à une clientèle vivant avec une déficience.	2004
• Travailler, de concert avec les arrondissements, à la recherche et à la mise en place de programmes de soutien à l'accessibilité.	2004
• Collaborer avec le milieu scolaire pour rendre davantage disponible les plateaux récréatifs, de jour sur semaine.	2005
• Déterminer des mesures spécifiques pour adapter les services offerts aux personnes présentant une déficience, tant à l'échelle municipale que des arrondissements, en incluant les priorités en matière de coût, d'accueil et de participation de la clientèle ainsi que des mécanismes d'évolution des services offerts.	2005
• Assurer un processus efficace permettant de connaître les disponibilités des divers plateaux récréatifs dans les équipements.	2006
• Mettre en place un mécanisme permettant de réserver des plateaux récréatifs, à l'échelle de la ville, tout en privilégiant la vocation principale des établissements et en favorisant les besoins locaux.	2006
• Élaborer et mettre en place une politique de la famille mettant de l'avant des mesures concrètes pour favoriser leur participation aux activités physiques, sportives et de plein air.	2006

3 TROISIÈME ORIENTATION

LA CONCERTATION DES INTERVENANTS

La Ville s'engage à favoriser une meilleure définition des rôles et la mise en réseau des instances vouées au développement des activités physiques, sportives et de plein air, dans le respect de leurs champs de compétence respectifs, de manière à obtenir une concertation optimale et à établir des partenariats efficaces.

3.1 La complémentarité des interventions

Actions à consolider

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Maintenir la présence active de la Ville auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport de Québec et du Conseil du sport de haut niveau de Québec. | 2004 |
| • Entretenir des liens avec les paliers supérieurs de gouvernements. | 2004 |

Actions à entreprendre

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Évaluer la pertinence de mettre sur pied certains comités consultatifs. | 2004 |
| • Établir, en collaboration avec divers partenaires, un inventaire des services et des programmes offerts par les différents paliers de gouvernements. | 2005 |
| • Collaborer avec d'autres municipalités à la recherche de solutions ou de nouveaux moyens permettant de promouvoir la pratique de l'activité physique. | 2005 |

3.2 La voie du partenariat

Actions à consolider

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Respecter la présence et le mandat des structures de concertation qui existent dans certains arrondissements. | 2004 |
| • Continuer à privilégier et à favoriser la concertation entre les organismes d'un même arrondissement. | 2004 |
| • Maintenir une concertation constante et efficace entre les organismes d'une même discipline à l'échelle de la ville. | 2004 |
| • Poursuivre et développer des liens de concertation, de partenariat et de consultation avec la Table de concertation des organismes de loisirs pour personnes handicapées de la ville de Québec. | 2004 |

Actions à entreprendre

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Favoriser la révision des ententes actuelles liant le milieu scolaire et municipal pour en arriver à une harmonisation des objectifs à atteindre et des modes de fonctionnement. | 2004 |
| • Établir et maintenir des canaux de communication permanents entre la Ville et les commissions scolaires. | 2005 |
| • Synchroniser l'offre de services entre le milieu municipal et scolaire pour éviter le dédoublement et assurer la complémentarité des services offerts. | 2005 |
| • Établir, en collaboration avec les organismes de chaque arrondissement et de la ville, les mécanismes de consultation et de concertation les plus appropriés, selon les sujets. | 2005 |
| • Favoriser la mise en place de mécanismes de concertation dynamiques et créatifs entre la Ville, les arrondissements, les organismes du milieu sociocommunautaire et associatif ainsi que l'entreprise privée. | 2005 |
| • Favoriser la concentration, dans un endroit spécifique, des organismes susceptibles d'offrir de l'information, de la formation ou des services à l'ensemble des organismes partenaires, comme par exemple la maison du loisir qui pourrait regrouper l'Unité régionale de loisir et de sport de Québec, les associations sportives régionales, Sports internationaux de Québec, le Conseil du sport de haut niveau de Québec, etc. | 2006 |

4

QUATRIÈME ORIENTATION

LE SOUTIEN AUX ORGANISMES ET AUX BÉNÉVOLES

La Ville s'engage à favoriser la mise en place et le développement des organismes du milieu associatif qui suscitent et structurent la participation à des activités physiques, sportives et de plein air.

4.1 La reconnaissance des organismes

Actions à consolider

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Continuer de reconnaître et de soutenir les organismes qui assurent une prise en charge de l'offre de services en matières d'activités physiques, sportives ou de plein air. | 2004 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|

Actions à entreprendre

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Élaborer et mettre en application une politique commune de reconnaissance des organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Québec. | 2004 |
| • Établir le processus de reconnaissance des organismes locaux par les arrondissements et des organismes municipaux par la Ville. | 2004 |

4.2 Le soutien des organismes et du bénévolat

Actions à consolider

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Revoir et préciser le programme d'assurance responsabilité civile des organismes partenaires de la Ville de Québec. | 2004 |
| • Soutenir et travailler en étroite collaboration avec les organismes bénévoles. | 2004 |
| • Soutenir les arrondissements et leurs partenaires dans la réalisation d'événements spéciaux. | 2004 |
| • Continuer à assurer auprès de chaque organisme partenaire la présence d'une personne-ressource provenant des services communs ou des arrondissements, selon la nature de l'organisme. | 2004 |
| • Aider au recrutement, à la formation et à la valorisation du bénévolat. | 2004 |
| • Conserver les deux centres de prêts d'équipements existant et en élargir le rôle et la portée dans la mesure du possible, et ce, sans nuire aux utilisatrices et utilisateurs actuels. | 2005 |

Actions à entreprendre

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Concevoir une activité ou un mode de reconnaissance des bénévoles à l'échelle municipale. | 2005 |
| • Faciliter l'utilisation de certains outils informatiques par les organismes partenaires. | 2005 |
| • Mettre en place un cadre de référence en matière de développement des organismes reconnus. | 2005 |
| • Établir des règles communes et claires en ce qui concerne les activités de financement et de commandite. | 2006 |



5

CINQUIÈME ORIENTATION

LE SOUTIEN DE L'EXCELLENCE

La Ville s'engage à participer pleinement, avec ses partenaires, à la mise en place de conditions de pratique qui favorisent l'atteinte de niveaux d'excellence pour l'ensemble de la population et à permettre aux athlètes de haut niveau d'exprimer leurs talents et d'atteindre l'excellence.

5.1 L'excellence au quotidien

Actions à entreprendre

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Souligner régulièrement et activement les personnes et les groupes qui ont réalisé des exploits ou une activité digne de mention en matière d'activité physique, sportive ou de plein air. | 2005 |
| • Élargir l'excellence à d'autres types de clientèles. Souligner les exploits qui mènent au dépassement. | 2005 |
| • Reconnaître activement les clientèles, les activités ou les domaines où l'atteinte des objectifs a été la plus significative. | 2006 |
| • Créer des modèles d'excellence en soulignant des exploits, sur le plan de la condition physique et des changements d'habitude, auprès des jeunes, des personnes âgées ou des clientèles plus vulnérables. | 2006 |

5.2 L'excellence sportive

Actions à consolider

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Maintenir la représentation de la Ville au sein du Conseil du sport de haut niveau de Québec. | 2004 |
| • Reconnaître l'expertise de Sports internationaux de Québec pour soutenir les événements sportifs d'envergure. | 2004 |
| • Maintenir le soutien de la Ville aux divers événements sportifs d'envergure. | 2004 |

Actions à entreprendre

- | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| • Améliorer l'offre de services aux athlètes et aux organismes sportifs de haut niveau, en collaboration avec le Conseil du sport de haut niveau. | 2004 |
| • Mettre en place un programme d'aide aux clubs et aux athlètes qui représentent la ville à l'extérieur du Québec. | 2004 |
| • Baliser à l'intérieur d'un cadre de référence sportive les rôles et les responsabilités des intervenants, les définitions ainsi que les services existants pour les athlètes de haut niveau et la relève régionale. | 2004 |
| • Établir les bases d'ententes à intervenir entre la Ville et l'entreprise privée dans les domaines du soutien à l'excellence sportive et l'appui aux événements d'envergure. | 2004 |
| • Établir un portrait de la situation sportive sur le territoire de la ville de Québec, en concertation avec les associations régionales et locales définissant le plan de développement de chaque discipline, son état actuel, ses objectifs et ses mesures de résultats. | 2005 |
| • Élaborer des critères pour évaluer et mesurer les retombées, non économiques, de la tenue de grands événements mobilisateurs. | 2005 |
| • Déterminer un mécanisme équitable concernant le partage des heures d'utilisation des plateaux sportifs entre les clubs de compétition de haut niveau et les clubs locaux. | 2005 |
| • Implanter, en collaboration avec des partenaires, des programmes d'aide aux athlètes provenant de milieux économiquement défavorisés. | 2006 |



**LES COLLABORATRICES
ET LES COLLABORATEURS
À L'ÉDITION**

Coordination générale
Pierre Bourgeois
Marie-Christine Mignan
Service des communications

Direction artistique
Brigitte Dumont,
Service des communications

Textes et recherche
Gilles Pageot,
Service des loisirs, des sports
et de la vie communautaire

Révision linguistique
Jacques Dore
Pierre Héту

Photographies
Université Laval et Ville de Québec
Juillet 2004



www.ville.quebec.qc.ca